



PAC Logement



Programme de subvention pour frais administratifs

Description

Subvention pour aider les demandeurs admissibles à payer les frais administratifs en vue de la construction d'unités de logement.

Propriétés et usage admissible

Les candidats admissibles qui entreprennent des projets de construction ou d'améliorations qui permettent l'ajout d'unités de logement.

Coûts admissibles

Frais municipaux :

- Les frais liés à l'obtention d'un permis de construction, d'inspection, et/ou de démolition.

Frais d'aménagement (planning fees) :

- Les frais liés aux demandes d'approbation d'un plan d'implantation.
- Les frais liés aux demandes de dérogation mineure.
- Les frais liés aux demandes de modification du Règlement de zonage.
- Les frais liés aux demandes de modification du Plan officiel.
- Les frais liés à l'administration des ententes de subdivision.



Valeur de la subvention

Subvention pour 100 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 10 00 \$.

Paiement de la subvention

La subvention sera versée une fois que le projet et que l'inspection finale seront complétés. Plus précisément, le demandeur admissible doit d'abord payer l'intégralité des frais liés à l'obtention d'un permis de construction et la subvention sera versée après l'achèvement du projet, sur présentation des preuves de paiement et de location.

Critères d'admissibilité

Les projets doivent respecter les critères d'admissibilité généraux de ce plan.